

# Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 19

No. FDS: 283230

V007.0

Révision: 08.03.2023

Date d'impression: 17.10.2023

Remplace la version du: 28.02.2019

# \_\_\_\_\_

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

LOCTITE SF 7803 known as Loctite 7803

LOCTITE SF 7803 known as Loctite 7803

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Antirouille

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL TECHNOLOGIES FRANCE

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

ua-productsafety.fr@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet

https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection ou www.henkel-adhesives.com.

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (CLP):

Aérosol inflammable Catégorie 1

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Irritation cutanée Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. Certains organes: Système nerveux central

Risques chroniques pour l'environnement aquatique Catégorie 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Éléments d'étiquetage (CLP):

# Pictogramme de danger:

Contient Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Mention d'avertissement:	Danger
Mention de danger:	H222 Aérosol extrêmement inflammable.
	H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
	H315 Provoque une irritation cutanée.
	H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
II.a	
Conseil de prudence:	P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
	P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues
	et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P102 Tenir hors de portée des enfants.
	"***" ***Seulement pour l'utilisation Grand-Public: P101 En cas de consultation d'un
	médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des
	enfants. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.  ***
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Conseil de prudence:	P261 Éviter de respirer les aérosols.
Prévention	P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
	·
Conseil de prudence:	P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au
Intervention	savon.

## 2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

Les substances suivantes sont présentes à une concentration ≥ la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient aucune substance dans une concentration  $\geq$  à la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 qui est évaluée comme étant un PBT, vPvB ou ED.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

# Description chimique générale:

Produit de protection contre la rouille en aérosol

## Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaire s
25- < 50 %	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411		
10-< 25 %	Press. Gas H280 Flam. Gas 1A, H220		
10-< 25 %	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas H280		
10-< 25 %	Asp. Tox. 1, H304 Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336		
2,5-< 10 %	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas Liquef. Gas, H280		
1- < 2,5 %	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411		
1-< 2,5 %	Asp. Tox. 1, H304		
	25-< 50 %  10-< 25 %  10-< 25 %  2,5-< 10 %	25- < 50 %  Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411  10- < 25 %  Press. Gas H280 Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas H280  10- < 25 %  Asp. Tox. 1, H304 Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336  2,5- < 10 %  Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas Liquef. Gas, H280  1- < 2,5 %  Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411	### Spécifiques, facteurs M et ATE    25-< 50 %

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.

Consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

PEAU: Rougeurs, inflammation.

Peut entrainer une irritation des yeux par contact prolongé ou répété.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés:

carbon dioxide, mousse, poudre

## Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone, oxydes d'azote, vapeurs organiques irritantes.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

#### **Indications additionnelles:**

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériauabsorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquemementfermé pour mise au rebut.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prévoir l'extraction des vapeurs afin d'éviter leur inhalation

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Voir le conseil a la section 8.

## Mesures d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais et sec.

Ne pas entreposer à proximité de sources de chaleur, sources d'allumage ou d'une matière réactive.

Se reporter à la Fiche Technique.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Antirouille

# **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

# 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	• •	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
butane 106-97-8	800	1.900			
butane 106-97-8 [n-Butane]	800	1.900	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

# **Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

	Environmental Compartment	-				Remarques	
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatique	Air						aucun danger identifié

# **Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		773 mg/kg	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0		Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2035 mg/m3	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	•	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		608 mg/m3	
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg	
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		300 mg/kg	
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1500 mg/m3	
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		300 mg/kg	
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		900 mg/m3	
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		300 mg/kg	
Hydrocarbons, C9, aromatics 128601-23-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		100 mg/m3	
Hydrocarbons, C9, aromatics 128601-23-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		25 mg/kg	
Hydrocarbons, C9, aromatics 128601-23-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		32 mg/m3	
Hydrocarbons, C9, aromatics 128601-23-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		11 mg/kg	
Hydrocarbons, C9, aromatics 128601-23-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		11 mg/kg	

# Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

# 8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

# Protection respiratoire:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Porter des lunettes.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat du produit livré liquide
Couleur Blanc
Odeur Caractéristique
État liquide

Point de fusion Non applicable, Le produit est un liquide.

Point initial d'ébullition -44,5 °C (-48.1 °F)

Inflammabilité Actuellement en cours de détermination

Limites d'explosivité

 $\begin{array}{c} \text{inférieures} & 0,50 \ \%(\text{V}); \\ \text{supérieures} & 10,9 \ \%(\text{V}); \end{array}$ 

Point d'éclair -97 °C (-142.6 °F)

Température d'auto-inflammabilité Actuellement en cours de détermination

Température de décomposition Non applicable, La substance/le mélange n'est pas autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les

contient pas de peroxyde organique et ne se decompose pas dans i

conditions d'utilisation prévues

pH Non applicable, Le produit est non polaire /aprotique.

Viscosité (cinématique) Actuellement en cours de détermination

Solubilité qualitative Négligeable (Solv.: Eau)
Solubilité qualitative Immiscible

Solubilité qualitative Imm (Solv.: Eau)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Non applicable
Mélange

Pression de vapeur 3800 hPa (20 °C (68 °F))

Densité 0,667 g/cm3 Néant (20 °C (68 °F))

Densité relative de vapeur: Actuellement en cours de détermination

Caractéristiques de la particule Non applicable

Le produit est un liquide.

## 9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réaction avec les oxydants puissants.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

# 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

## 10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# Informations générales sur la toxicologie:

Peut entrainer une irritation des yeux par contact prolongé ou répété.

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

# Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Hydrocarbures C6-C7, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	LD50	> 5.840 mg/kg	rat	non spécifié
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Hydrocarbons, C9, aromatics 128601-23-0	LD50	3.492 mg/kg	rat	non spécifié
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatique	LD50	> 15.000 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

# Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	LD50	> 2.800 mg/kg	rat	non spécifié
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	LD50	> 5.000 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Hydrocarbons, C9, aromatics 128601-23-0	LD50	> 3.160 mg/kg	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatique	LD50	> 5.000 mg/kg	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

# Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	LC50	> 25,2 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	LC50	274200 ppm	gaz	4 h	rat	non spécifié
Propane 74-98-6	LC50	> 800000 ppm	gaz	15 mn	rat	non spécifié
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	LC50	> 5,6 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Isobutane 75-28-5	LC50	260200 ppm	gaz	4 h	souris	non spécifié
Hydrocarbons, C9, aromatics 128601-23-0	LC50	> 6,193 mg/l	vapeur	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatique	LC50	> 5,6 mg/l	poussières/brouil lard	4 h	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

# Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
		on		
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	mildly irritating	4 h	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Hydrocarbons, C9, aromatics 128601-23-0	mildly irritating	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatique	mildly irritating	4 h	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

# Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Hydrocarbons, C9, aromatics 128601-23-0	non irritant		lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
No. CAS				
Hydrocarbons, C9,	non sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
aromatics		cobaye		
128601-23-0				

# Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Propane 74-98-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Propane 74-98-6	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Isobutane 75-28-5	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Isobutane 75-28-5	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Hydrocarbons, C9, aromatics 128601-23-0	négatif	Essai d'échange de chromatides-sœurs de cellules de mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 479 (Genetic Toxicology: In Vitro Sister Chromatid Exchange Assay in Mammalian Cells)
Hydrocarbons, C9, aromatics 128601-23-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Hydrocarbons, C9, aromatics 128601-23-0	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Hydrocarbons, C9, aromatics 128601-23-0	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		equivalent or similar to OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)

# Cancérogénicit

Il n'y a pas de données disponibles.

# Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'applicatio n	Espèces	Méthode
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	NOAEL P 21,4 mg/l NOAEL F1 21,4 mg/l	screening	Inhalation : gaz	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Propane 74-98-6	NOAEL P 21,6 mg/l NOAEL F1 21,6 mg/l	screening	Inhalation : gaz	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Isobutane 75-28-5	NOAEL P 21,4 mg/l NOAEL F1 21,4 mg/l	screening	Inhalation : gaz	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8		Inhalation : gaz	28 d 6 h/d	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Propane 74-98-6		Inhalation : gaz	28 d 6 h/d, 7 d/w	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Isobutane 75-28-5	NOAEL 9000 ppm	Inhalation : gaz	28 d 6 h/d, 7 d/w	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

# Danger par aspiration:

La classification du mélange est basée sur les données de viscosité.

Substances dangereuses No. CAS	Viscosité (cinématique) Valeur	Température	Méthode	Remarques
Hydrocarbures C6-C7, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	0,61 mm2/s	25 °C	non spécifié	
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	0 mm2/s	40 °C	non spécifié	
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatique	1,13 mm2/s	40 °C	non spécifié	

# 11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

#### 12.1. Toxicité

# Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	LL50	11,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	LC50	27,98 mg/l	96 h		non spécifié
Hydrocarbures en C9-11, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	LL50	Toxicity > Water solubility	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydrocarbons, C9, aromatics 128601-23-0	LL50	9,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydrocarbures, C10-C13, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatique	LL50	> 1.000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

# Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
-107 01-10	EL50	3 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	EC50	14,22 mg/l	48 h		non spécifié
Hydrocarbures en C9-11, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	EL50	Toxicity > Water solubility	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbons, C9, aromatics 128601-23-0	EL50	3,2 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbures, C10-C13, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatique	EL50	> 1.000 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

#### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques,	NOEC	0,17 mg/l	21 Jours	1 0	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
<5% n-hexane 92128-66-0					

#### Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition	_	
Hydrocarbures C6-C7, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	EL50	> 30 - 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures C6-C7, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	NOELR	3 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	EC50	7,71 mg/l	96 h		non spécifié
Hydrocarbures en C9-11, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	EL50	Toxicity > Water solubility	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures en C9-11, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	NOELR	Toxicity > Water solubility	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbons, C9, aromatics 128601-23-0	NOELR	1 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbons, C9, aromatics 128601-23-0	EL50	2,9 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures, C10-C13, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatique	EL50	> 1.000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatique	NOELR	1.000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

# Toxicité pour les microorganismes

Il n'y a pas de données disponibles.

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Hydrocarbures C6-C7, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	facilement biodégradable	aérobie	98 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	facilement biodégradable	aérobie	> 60 %	28 Jours	OECD 301 A - F
Propane 74-98-6	facilement biodégradable	aérobie	> 60 %	28 Jours	OECD 301 A - F
Hydrocarbures en C9-11, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	facilement biodégradable	aérobie	80 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Isobutane 75-28-5	facilement biodégradable	aérobie	71,43 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydrocarbons, C9, aromatics 128601-23-0	facilement biodégradable	aérobie	78 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydrocarbures, C10-C13, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatique	readily biodegradable, but failing 10-day window	aérobie	80 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données disponibles.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit s'évapore facilement.

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	2,31	20 °C	autre (mesuré)
Isobutane 75-28-5	2,88	20 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Hydrocarbons, C9, aromatics 128601-23-0	> 4		QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
Hydrocarbures C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane 92128-66-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Butane, n- (< 0.1 % butadiène) 106-97-8	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Propane 74-98-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydrocarbures en C9-11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques 64742-48-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Isobutane 75-28-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydrocarbons, C9, aromatics 128601-23-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatique	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

#### 12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer conformément aux prescriptions.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dansun centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans uneinstallation autorisée."

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### Code de déchet

14 06 03 - autres solvants et mélanges de solvants

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR 1950 RID 1950 ADN 1950 IMDG 1950 IATA 1950

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR AÉROSOLS RID AÉROSOLS ADN AÉROSOLS

IMDG AEROSOLS (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane)

IATA Aerosols, flammable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR 2.1 RID 2.1 ADN 2.1 IMDG 2.1 IATA 2.1

## 14.4. Groupe d'emballage

ADR RID ADN IMDG IATA

# 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR Dangereux pour l'environnement RID Dangereux pour l'environnement ADN Dangereux pour l'environnement

IMDG Polluant marin IATA Non applicable

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR Non applicable
Code tunnel: (D)
RID Non applicable
ADN Non applicable
IMDG Non applicable
IATA Non applicable

# 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 1005/2009): Non applicable Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° Non applicable

649/2012):

Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021): Non applicable

Teneur VOC 87,2 %

(2010/75/EC)

#### **COV Peintures et Vernis (UE):**

Teneur max en COV: 587,2 g/l

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

#### Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs

applicables au produit:

Préparations dangereuses: Préparations dangereuses :

Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage

de substances.

Protection des travailleurs: Hygiène et sécurité au travail:

Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R

4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la

Solidarité.

N° tableau des maladies

professionnelles:

36

Protection de l'environnement: Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540

(relatif à la classification des déchets dangereux).

Installations classées:

Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des

installations classées).

ICPE 4320 ICPE 4511

# **RUBRIQUE 16:Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ED: Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien

EU OEL: Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne

EU EXPLD 1: Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148 EU EXPLD 2 Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148 SVHC: Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)

PBT: Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité

PBT/vPvB: Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que

les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

vPvB: Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

#### Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (SDSinfo.Adhesive@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

#### Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre\_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés